

SICAV de droit français

**LMdG DOLAN McENIRY US
CORPORATE 2025**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : UBS La Maison de Gestion
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	21

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG Dolan McEniry US Corporate 2025 - Action USD D ISIN : FR0013413291

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux.

L'objectif de gestion est de rechercher, sur l'horizon de placement recommandé une performance supérieure à celle de l'obligation du Trésor américain de maturité 2025 majorée d'une prime de risque de crédit mesurée par exemple par l'indice Markit CDX North America Investment Grade 06/25 cet indice est composé de 125 Credit Default Swap équilibrés d'émetteurs notés Investment Grade nord-américains. L'objectif de gestion est lié à la mise en place d'une stratégie "buy and hold" à horizon fin 2025.

La SICAV cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch ou de risque équivalent selon l'analyse du Gestionnaire) et de catégorie spéculative (de notation comprise entre BB+ et B- selon l'une des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch ou de risque équivalent selon l'analyse du gestionnaire financier).

Il existe un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un des émetteurs en portefeuille ou de hausse de taux. Dans ce cas, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint. Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions du marché en vigueur. Le niveau de performance brut annoncé pour les titres en portefeuille ne préjuge pas de la performance de la SICAV.

La SICAV met en oeuvre une stratégie de portage qui consiste à acheter des obligations et à les garder en portefeuille jusqu'à leurs maturités. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2025 (maturité finale de l'instrument ou option de remboursement sur décision du porteur) exclusivement libellées en dollars. L'objectif est d'optimiser le taux actuariel moyen à l'échéance du 31 décembre 2025 en sélectionnant les émetteurs offrant les perspectives de rendement comparativement supérieures, si le scénario de la société de gestion se réalise et compte tenu de leurs risques.

Avec un rendement des obligations du trésor américain de maturité 15/02/2025 (US912828N308) à 2,48%, l'estimation du taux actuariel en prenant compte des taux de défauts et de recouvrement moyens (Credit Loss) au 31/03/2022: 2,85%.

L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance, au 31 décembre 2025. La stratégie vise à acquérir des instruments de taux présentant un rendement attractif en adéquation avec le risque crédit (notamment au regard de la prime de risque de crédit, selon les hypothèses de l'équipe de gestion) sans fournir une garantie en capital.

Les obligations dans lesquelles la SICAV investit sont émises par des emprunteurs publics ou privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux États-Unis d'Amérique. La proportion des titres de catégorie spéculative de 30%

représente son poids usuel dans le portefeuille. Toutefois, en cas de dégradation de notation de titres de catégorie Investment Grade en catégorie spéculative (dits à haut rendement) ou en raison de l'évolution des prix des sous-jacents, la proportion de titres High-Yield pourra atteindre 35% de l'actif net de la SICAV. Le Gestionnaire veillera lors de ses décisions de gestion à respecter la contrainte maximum de 30% de l'actif net en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marchés. Durant la période de constitution du portefeuille, jusqu'au 31 octobre 2019, le Gestionnaire se réserve la possibilité de rester investi en instruments du marché monétaire. Il s'agit de la période où les investisseurs peuvent souscrire à la SICAV sans frais de souscription acquise à la SICAV et où le Gestionnaire commence à investir. Une fois cette période terminée, des commissions de souscriptions acquises à la SICAV s'appliqueront.

Lors de la constitution initiale du portefeuille, la SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition et/ou d'investissement sur l'actif net suivantes :

- 0% à 100% en instruments de taux d'émetteurs du secteur public et privé ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux États-Unis d'Amérique

- 0% à 30% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative, sachant qu'il sera retenu le meilleur rating des différentes agences de notation.

- 0% à 20% en obligations émises par des emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans un autre pays développé mais libellées en US Dollars. Le Gestionnaire n'aura pas de limite ni de préférence par secteur d'activité.

La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre 0 et +5.

La fourchette de sensibilité au risque de crédit est comprise entre 0 et +5.

La valorisation des investissements s'effectue au prix d'achat (Ask) pendant la période de constitution du portefeuille. A compter de la fin de la période de constitution du portefeuille, la valorisation jusqu'à la maturité des instruments s'effectue au prix de vente (Bid) pour l'intégralité de la durée de vie de la SICAV.

Caractéristiques essentielles :

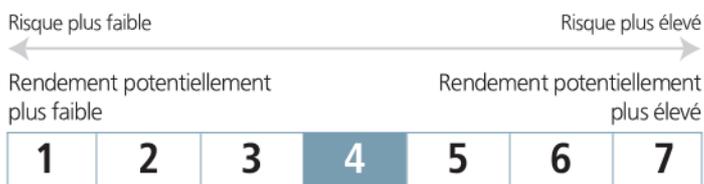
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM capitalise ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG Dolan McEniry US Corporate 2025 - Action EUR C ISIN : FR0013413309

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux.

L'objectif de gestion est de rechercher, sur l'horizon de placement recommandé une performance supérieure à celle de l'obligation du Trésor américain de maturité 2025 majorée d'une prime de risque de crédit mesurée par exemple par l'indice Markit CDX North America Investment Grade 06/25 cet indice est composé de 125 Credit Default Swap équilibrés d'émetteurs notés Investment Grade nord-américains. L'objectif de gestion est lié à la mise en place d'une stratégie "buy and hold" à horizon fin 2025.

La SICAV cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch ou de risque équivalent selon l'analyse du Gestionnaire) et de catégorie spéculative (de notation comprise entre BB+ et B- selon l'une des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch ou de risque équivalent selon l'analyse du gestionnaire financier).

Il existe un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un des émetteurs en portefeuille ou de hausse de taux. Dans ce cas, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint. Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions du marché en vigueur. Le niveau de performance brut annoncé pour les titres en portefeuille ne préjuge pas de la performance de la SICAV.

La SICAV met en oeuvre une stratégie de portage qui consiste à acheter des obligations et à les garder en portefeuille jusqu'à leurs maturités. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2025 (maturité finale de l'instrument ou option de remboursement sur décision du porteur) exclusivement libellées en dollars. L'objectif est d'optimiser le taux actuariel moyen à l'échéance du 31 décembre 2025 en sélectionnant les émetteurs offrant les perspectives de rendement comparativement supérieures, si le scénario de la société de gestion se réalise et compte tenu de leurs risques.

Avec un rendement des obligations du trésor américain de maturité 15/02/2025 (US912828N308) à 2,48%, l'estimation du taux actuariel en prenant compte des taux de défauts et de recouvrement moyens (Credit Loss) au 31/03/2022: 2,85%.

L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance, au 31 décembre 2025. La stratégie vise à acquérir des instruments de taux présentant un rendement attractif en adéquation avec le risque crédit (notamment au regard de la prime de risque de crédit, selon les hypothèses de l'équipe de gestion) sans fournir une garantie en capital.

Les obligations dans lesquelles la SICAV investit sont émises par des emprunteurs publics ou privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux États-Unis d'Amérique. La proportion des titres de catégorie spéculative de 30%

notation de titres de catégorie Investment Grade en catégorie spéculative (dits à haut rendement) ou en raison de l'évolution des prix des sous-jacents, la proportion de titres High-Yield pourra atteindre 35% de l'actif net de la SICAV. Le Gestionnaire veillera lors de ses décisions de gestion à respecter la contrainte maximum de 30% de l'actif net en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marchés. Durant la période de constitution du portefeuille, jusqu'au 31 octobre 2019, le Gestionnaire se réserve la possibilité de rester investi en instruments du marché monétaire. Il s'agit de la période où les investisseurs peuvent souscrire à la SICAV sans frais de souscription acquise à la SICAV et où le Gestionnaire commence à investir. Une fois cette période terminée, des commissions de souscriptions acquises à la SICAV s'appliqueront.

Lors de la constitution initiale du portefeuille, la SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition et/ou d'investissement sur l'actif net suivantes :

- 0% à 100% en instruments de taux d'émetteurs du secteur public et privé ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux États-Unis d'Amérique

- 0% à 30% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative, sachant qu'il sera retenu le meilleur rating des différentes agences de notation.

- 0% à 20% en obligations émises par des emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans un autre pays développé mais libellées en US Dollars. Le Gestionnaire n'aura pas de limite ni de préférence par secteur d'activité.

La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre 0 et +5.

La fourchette de sensibilité au risque de crédit est comprise entre 0 et +5.

La valorisation des investissements s'effectue au prix d'achat (Ask) pendant la période de constitution du portefeuille. A compter de la fin de la période de constitution du portefeuille, la valorisation jusqu'à la maturité des instruments s'effectue au prix de vente (Bid) pour l'intégralité de la durée de vie de la SICAV.

Caractéristiques essentielles :

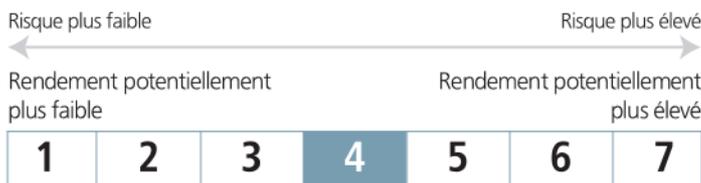
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM capitalise ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans

son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus :

- Changement adresse CACEIS ;
- Prolongement de l'échéance du fonds à 2025 ;
- Changement de l'affectation des revenus de la part D.

3. RAPPORT DE GESTION

Économie : bien cher pétrole ...

Une inflation transitoire et une croissance installée devaient permettre à l'économie mondiale de poursuivre sa convalescence en 2022 avec une progression du PIB mondial de 4,6%. Dès le premier trimestre, les événements géopolitiques ont tristement compromis ce scénario. Sur le plan économique -et l'analyse se cantonnera à cela- l'attaque de la Russie sur l'Ukraine produit des effets dévastateurs et durables : immédiatement, la confiance est brisée sur les marchés financiers, entraînant des mouvements de désengagement massifs justifiés par la probabilité non-nulle d'une aggravation du conflit. La globalisation de la guerre avec une implication de l'OTAN aurait en effet des développements totalement imprévisibles. En même temps, les cours des matières premières directement ou indirectement contrôlées par la Russie s'envolent : leur disponibilité est conditionnée à la volonté des Russes de poursuivre les livraisons et à la volonté des Alliés de les accepter... Le prix de l'énergie flambe avec un pétrole qui frôle ponctuellement début mars 140 dollars le baril, sous l'effet de dénouements de contrats financiers qui exagèrent le mouvement haussier. Sur les marchés de changes la réaction est plus mesurée avec une appréciation modeste du dollar et du franc suisse, valeurs refuges traditionnelles dans les périodes de stress. De manière plus surprenante, aucune détente n'est observée sur les taux malgré les conséquences de cette guerre sur la croissance et la sécurisation concomitante des actifs. Les investisseurs restent convaincus que le resserrement monétaire (hausse des taux puis réduction du bilan hypertrophié des principales banques centrales) est incontournable du fait de l'accélération de l'inflation, qui atteint il est vrai des niveaux particulièrement élevés et qui vont le rester quelques semaines encore du fait de la guerre. La BCE l'a promis : elle cesse dès le troisième trimestre de créer des euros. Cette annonce n'est pas surprenante car elle produit des effets sur le taux de change et donc sur le coût de nos importations de pétrole. La Fed l'a promis : elle converge rapidement vers une politique monétaire plus "neutre" que les analystes quantifient à 2,5% pour le taux directeur. En mars, cette politique progressivement plus restrictive s'est engagée avec une première hausse de 0,25 point de base. Elle n'a pourtant aucune incidence sur l'inflation qui provient de toute évidence de perturbations de l'offre encore désorganisée par la crise sanitaire et les difficultés d'approvisionnement : serrer le kiki du consommateur américain n'augmente pas la quantité de pétrole disponible. Il semble donc vraisemblable que le point d'atterrissage de cette politique monétaire soit moins pénalisant pour l'économie que ne le laisse supposer le discours volontariste (pour rester crédible) de Monsieur Powell, avec des taux réels, in fine, toujours fortement négatifs.

Économie : ajuster la demande à une offre contrainte.

Force est de constater, en ce premier semestre, que les anticipations macroéconomiques qui étaient les nôtres ne se sont pas concrétisées. Nous pensons que l'inflation, transitoire en grande partie, serait tout à fait digeste car la croissance économique -généreuse- permettait d'en adoucir les effets le temps que l'offre s'ajuste à une demande vigoureuse. La guerre survenue au premier trimestre -et surtout sa durée, bien supérieure à ce que prévoyaient les spécialistes- bouleverse radicalement ce scénario initial. Elle détruit de la croissance par l'augmentation des prix et la raréfaction de nombreuses matières premières parmi lesquelles le gaz et le pétrole. Les sanctions économiques bouleversent plus encore les chaînes d'approvisionnement. Ces mêmes causes accentuent la pression sur les prix à court terme et propulsent vers 9% le rythme de l'inflation américaine, au plus haut depuis 40 ans. Afin d'éviter d'être soupçonnée de laxisme et d'affirmer son autorité, la Réserve fédérale (Fed) durcit le ton et remonte ses taux davantage que prévu. Elle vise surtout à ne pas ancrer durablement chez les ménages, les entreprises ou les Etats que de tels niveaux d'inflation seraient la norme et empêcher ainsi les effets ultérieurs cumulatifs, par les salaires notamment. Nous n'anticipons pas non plus une telle réaction de la banque centrale face à ce choc exogène. Les taux longs se tendent et la récession devient plus probable, même si elle entraînerait plus de dégâts encore que l'inflation actuelle sur le consommateur américain. Le dollar profite de cette politique monétaire et de la situation géopolitique particulièrement anxiogène pour s'apprécier jusqu'à tutoyer la parité avec l'euro. Ce qui devrait être une bonne nouvelle pour nos exportations est en réalité un handicap additionnel car l'inflation de nos intrants, préoccupation du moment, est amplifiée par la faiblesse de notre monnaie et que nos exportations sont empêchées par le ralentissement chinois et l'insuffisance de la production. Les indices boursiers, logiquement, souffrent de ce contexte particulièrement complexe : les bénéfices sont menacés par le ralentissement économique tandis que les multiples de valorisation pâtissent mécaniquement de la hausse des taux. Sur les produits de taux, cela se traduit également par une dépréciation franche de la valeur de marché des obligations. Sans que cela ne constitue une excuse ou un dédouanement, les allocations diversifiées qui mixent actions et obligations connaissent ainsi leur pire semestre en près d'un siècle.

Économie : ce qui a été adoré.

L'année s'annonçait être prometteuse avec une croissance fulgurante, portée par une vive consommation en sortie de crise sanitaire et la reconstitution des stocks par les entreprises. Ce dynamisme de l'activité qui nous rendait optimistes en début d'année devient un problème à l'automne car la préoccupation première est désormais l'inflation qu'il faut à tout prix juguler. Elle aurait dû être transitoire (et donc gérable) mais le conflit en Ukraine a compromis ce scénario avec une désorganisation supplémentaire de l'offre de produits et de services (hausse des coûts et perturbation des

chaînes logistiques) faisant flamber les prix finaux au-delà du supportable. Sur le trimestre écoulé, les actions de la Réserve fédérale américaine (Fed) ont donc consisté à effrayer les investisseurs et les consommateurs par un discours ferme et des hausses de taux directeurs, destinées à contenir les prix tout autant qu'à restaurer sa propre crédibilité sur sa capacité à agir. Pourtant, malgré ce mouvement de durcissement monétaire, suivi par la quasi-totalité des banques centrales du monde, contraintes d'emboîter le pas à l'institut américain pour éviter de voir le dollar s'envoler davantage, le ralentissement de l'économie semble finalement contenu. Même en Chine, où la demande intérieure est en contraction du fait des confinements, les indicateurs avancés se contractent plutôt lentement et le chômage, partout dans le monde, reste faible. De quoi attiser encore les craintes d'une inflation qui s'installe et une purge monétaire plus longue encore...

Économie : ralentissement inévitable. Récession hypothétique.

On ne peut pas craindre simultanément l'emballement de l'inflation et la récession économique. La décrue de l'inflation, maintes fois promise, se confirme sur le dernier trimestre. En effet, l'activité ralentit et allège la pression de la demande sur les prix. L'offre se réorganise et reconstitue les stocks nécessaires au fonctionnement normal du marché. Le pétrole -et les autres matières premières- convergent vers leurs niveaux de début février, gommant ainsi leur flambée de l'été provoquée par la guerre. Les augmentations de salaires nominales sont inférieures à l'inflation (et donc, ils baissent en termes réels) tandis que les déficits budgétaires se réduisent. La politique monétaire qui s'est significativement durcie depuis juin pour combattre une inflation excessive pourrait donc à l'avenir être moins contraignante, puisque l'inflation est moins préoccupante. Désormais, tout ce qui pourra soutenir la croissance est mieux perçu. Le faible chômage -qui inquiétait il y a peu- redevient une bonne nouvelle pour la consommation. La réouverture de la Chine et la fin du confinement des populations au moindre cas de Covid devraient relancer la demande intérieure et permettre au pays de renouer avec une croissance de l'ordre de 5% l'an prochain. En Inde, la relance de 2021 continue de produire ses effets sur la distribution de crédit quand la modération des prix de l'énergie améliore les comptes extérieurs ; la croissance y tutoiera les 7% en 2023. La situation économique, objectivement détériorée, verra se concrétiser un ralentissement provoqué par les hausses de taux déjà observées : elles freinent la croissance mondiale désormais espérée entre 1,7% et 2,2% seulement sur les douze prochains mois. A plus long terme, les préoccupations géopolitiques et la fragmentation du monde auront des conséquences sur l'économie et l'inflation mais créent parallèlement des opportunités pour les entreprises.

PERSPECTIVE

Les portefeuilles de nos clients bénéficient d'un rendement attractif (au pire). À la fin du mois 31/12/2022, le fonds affichait un rendement au pire de 5,96 %, un rendement à l'échéance de 5,98 % et une durée effective de 2,23 ans, ce qui, selon nous, permettra au fonds de continuer à bien performer au fil du temps. Dolan McEniry continuera de suivre leur approche disciplinée en tant qu'investisseurs axés sur la valeur en déployant des liquidités et en investissant dans des obligations présentant des écarts importants et des fondamentaux de crédit solides.

TRANSACTION ET POSITIONNEMENT DU PORTEFEUILLE

Dolan McEniry estime que les portefeuilles de nos clients sont positionnés afin de continuer à générer des rendements absolus et relatifs raisonnables. La compétence stratégique de Dolan McEniry est l'analyse de crédit et nous nous concentrons sur la capacité d'une entreprise à générer au fil du temps des flux de trésorerie disponible abondants. Nous attachons une importance primordiale à la sécurité des investissements et à l'atténuation des risques, et nous continuons à rechercher des titres obligataires sous-évalués.

PERFORMANCE DU FONDS

		Actif Net	Valeur Liquidative		Performance YTD
ISIN	Part	30/12/2022	31/12/2021	30/12/2022	30/12/2022
FR0013413309	Part C en EUR	48 937 018,65	104,61	111,12	6,22%
FR0013413291	Part D en USD	2 310 707,69	99,56	96,80	-2,77%

L'actif net du fonds est de 54 538 740,85 Dollars au 30/12/2022.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.75% 30-09-22	6 162 593,34	8 149 535,94
UNIT STAT TRE 2.0% 30-11-22	4 084 025,86	4 904 698,60
UNIT STAT TRE 1.75% 31-01-23	4 029 113,32	4 395 969,45
WI TREASURY SEC 2.375% 31-01-23	4 134 113,28	4 099 321,83
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.75% 30-06-22	3 571 855,86	3 570 000,00
TRIMBLE NAVIGATION 4.15% 15-06-23	2 073 227,00	4 057 988,56
UNIT STAT OF 1.875% 31-08-22	2 873 159,57	2 868 231,91
US TREASURY 1,625% 15/11/2022	2 785 326,37	2 778 352,58
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.875% 30-09-22	2 746 314,84	2 740 000,00
CENTURYLINK 7.5% 01-04-24	2 596 000,00	2 700 752,93

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN DOLLAR US

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse www.lamaisondegestion.com

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires> ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Ce Fonds est conforme à l'article 6 du Règlement. En tant que tel, il ne tient pas compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie d'investissement et de la nature des investissements sous-jacents (art. 7(2) du Règlement).

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (ue) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/UE des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Paiement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 319-10 du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Rapport quantitatif pour l'année 2022

Divulgateur des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	41	24	6
Rémunération fixe	4 061 980	2 791 100	585 000
Rémunération variable	946 000	741 000	123 500
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	5 007 980	3 532 100	708 500

Note : Les personnes visées autres que les gérants sont les membres du conseil d'administration ou du directoire, les dirigeants, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que les personnes placées sous l'autorité de la SGP qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les personnes exerçant une fonction de direction et des preneurs de risques. La rémunération payée par la SICAV à personnes visées inclue une portion de la rémunération des délégués.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

91 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
UBS LA MAISON DE GESTION
91, boulevard Haussann
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



FREDERIC SELLAM
2023.10.02 17:20:08 +0200

Ce rapport annule et remplace le précédent rapport émis en date du 25 avril 2023.



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 décembre 2022**

LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
UBS LA MAISON DE GESTION
91, boulevard Haussann
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

FREDERIC SELLAM
2023.10.02 17:20:21 +0200

Ce rapport annule et remplace le précédent rapport émis en date du 25 avril 2023.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en USD

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	53 519 289,51	80 224 777,38
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	53 519 289,51	80 224 777,38
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	53 519 289,51	80 224 777,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	38 722,54	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	38 722,54	
COMPTES FINANCIERS	1 097 453,41	940 208,18
Liquidités	1 097 453,41	940 208,18
TOTAL DE L'ACTIF	54 655 465,46	81 164 985,56

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	54 917 833,56	79 265 604,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		6,62
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 424 852,21	-315 114,69
Résultat de l'exercice (a,b)	2 045 759,50	2 010 771,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	54 538 740,85	80 961 267,52
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	78 004,48	52 880,68
Opérations de change à terme de devises		
Autres	78 004,48	52 880,68
COMPTES FINANCIERS	38 720,13	150 837,36
Concours bancaires courants	38 720,13	150 837,36
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	54 655 465,46	81 164 985,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en USD

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en USD

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 187,20	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 365 170,37	3 180 147,78
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 385 357,57	3 180 147,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 870,09	3 234,86
Autres charges financières		
TOTAL (2)	4 870,09	3 234,86
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 380 487,48	3 176 912,92
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	471 373,30	870 401,63
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 909 114,18	2 306 511,29
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-863 354,68	-295 739,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 045 759,50	2 010 771,38

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en dollar us.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Action USD D	Action EUR C
Frais de gestion financière	Actif net	1% TTC maximum	1% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC maximum avec un minimum de 50 000 euros TTC par an	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 D USD	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en USD

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	80 961 267,52	93 107 409,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	40 384 980,62	15 835 969,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-66 461 345,57	-27 895 939,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	171 913,60	378 392,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 289 148,24	-719 551,90
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-694,65
Différences de change	-221 341,03	-8 341,44
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	84 560,94	-2 040 219,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 068 848,66	-1 153 409,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1 (*)</i>	1 153 409,60	-886 810,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 261,17	-2 268,63
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 909 114,18	2 306 511,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	54 538 740,85	80 961 267,52

(*) Les écarts sur les différences d'estimation proviennent d'une comptabilisation différente avec l'ancien valorisateur.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	53 519 289,51	98,13
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	53 519 289,51	98,13
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	53 519 289,51	98,13						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 097 453,41	2,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							38 720,13	0,07
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					32 709 998,87	59,98	20 809 290,64	38,16		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 097 453,41	2,01								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	38 720,13	0,07								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS USD)

	Devise 1 EUR		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	38 722,54	0,07						
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	20 648,92	0,04						
Comptes financiers	38 720,13	0,07						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	38 722,54
TOTAL DES CRÉANCES		38 722,54
DETTES		
	Rachats à payer	15 635,59
	Frais de gestion fixe	62 368,89
TOTAL DES DETTES		78 004,48
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-39 281,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 C EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	322 159,917	38 035 925,66
Actions rachetées durant l'exercice	-561 640,590	-66 430 557,58
Solde net des souscriptions/rachats	-239 480,673	-28 394 631,92
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	440 375,955	
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 D USD		
Actions souscrites durant l'exercice	23 361,233	2 349 054,96
Actions rachetées durant l'exercice	-310,526	-30 787,99
Solde net des souscriptions/rachats	23 050,707	2 318 266,97
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 869,707	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 C EUR	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 D USD	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 C EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	467 911,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 D USD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 462,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		6,62
Résultat	2 045 759,50	2 010 771,38
Total	2 045 759,50	2 010 778,00

	30/12/2022	31/12/2021
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 C EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 958 586,71	2 008 780,57
Total	1 958 586,71	2 008 780,57

	30/12/2022	31/12/2021
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 D USD		
Affectation		
Distribution		1 990,17
Report à nouveau de l'exercice		7,26
Capitalisation	87 172,79	
Total	87 172,79	1 997,43
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		819,000
Distribution unitaire		2,43
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 424 852,21	-315 114,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 424 852,21	-315 114,69

	30/12/2022	31/12/2021
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 C EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 321 882,72	-314 801,70
Total	-2 321 882,72	-314 801,70

	30/12/2022	31/12/2021
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 D USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-102 969,49	-312,99
Total	-102 969,49	-312,99

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en USD	48 709 902,06	93 107 409,62	80 961 267,52	54 538 740,85
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 C EUR en EUR				
Actif net en EUR	48 679 779,01	93 069 566,59	71 121 811,13	48 937 018,65
Nombre de titres	420 631,000	782 758,262	679 856,628	440 375,955
Valeur liquidative unitaire en EUR	103,10	97,17	104,61	111,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en USD	-0,05	-0,18	-0,46	-5,27
Capitalisation unitaire sur résultat en USD	1,54	3,20	2,95	4,44
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 D USD en USD				
Actif net	30 123,05	37 843,03	81 543,90	2 310 707,69
Nombre de titres	300,000	370,000	819,000	23 869,707
Valeur liquidative unitaire	100,41	102,27	99,56	96,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	-0,16	-0,38	-4,31
Distribution unitaire sur résultat	0,88	2,77	2,43	
Crédit d'impôt unitaire				
Capitalisation unitaire sur résultat				3,65

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en USD

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
ALLEGION US HOLDING COMPANY 3.2% 01-10-24	USD	1 689 000	1 634 796,24	3,00
AMC NETWORKS 4.75% 01-08-25	USD	705 000	548 938,07	1,01
AMER TOWE 4.4% 15-02-26	USD	1 647 000	1 631 562,12	2,99
ATT 1.7% 25-03-26	USD	881 000	798 051,89	1,47
BALL 4.875% 15-03-26	USD	746 000	735 171,81	1,35
BERRY PLASTICS 1.57% 15-01-26	USD	1 809 000	1 627 605,54	2,99
BROADCOM 3.15% 15-11-25	USD	1 717 000	1 632 867,00	3,00
CARLISLE COMPANIES 3.5% 01-12-24	USD	1 700 000	1 649 052,89	3,02
CARRIER GLOBAL CORPORATION 2.242% 15-02-25	USD	1 720 000	1 635 951,05	3,00
CDW LLC CDW FINANCE 4.125% 01-05-25	USD	1 689 000	1 653 352,25	3,03
CONAGRA BRANDS 4.6% 01-11-25	USD	1 645 000	1 631 925,91	2,99
CROWN AMERICAS LLC CROWN CAPITAL CORP VI 4.75% 01-02-26	USD	2 057 000	2 026 506,12	3,71
DISC COMM LLC 4.9% 11-03-26	USD	1 700 000	1 674 507,56	3,07
DOLLAR TREE 4.0% 15-05-25	USD	1 670 000	1 638 342,37	3,01
EXPEDIA GROUP 5.0% 15-02-26	USD	1 611 000	1 620 692,85	2,97
FORTUNE BRANDS HOME SECURITY 4.0% 15-06-25	USD	1 647 000	1 604 507,40	2,95
HCA 5.875% 15-02-26	USD	1 585 000	1 628 224,27	2,99
HILLENBRAND 5.75% 15-06-25	USD	1 960 000	1 970 143,00	3,61
KHC 3 06/01/26	USD	665 000	624 106,93	1,15
MICROCHIP TECHNOLOGY 4.25% 01-09-25	USD	1 651 000	1 623 383,36	2,97
MOTOROLA INC 4.0% 01/09/2024	USD	448 000	445 937,21	0,81
ORACLE 2.95% 15-05-25	USD	1 715 000	1 634 760,87	3,00
QVC 4.45% 15-02-25	USD	2 310 000	1 915 771,55	3,51
SALL HOLD LLC 5.625% 01-12-25	USD	2 112 000	2 044 437,12	3,75
SPECTRUM BRANDS 5.75% 15-07-25	USD	1 995 000	2 025 530,15	3,71
STEEL DYNAMICS 2.4% 15-06-25	USD	1 714 000	1 607 577,74	2,94
TOTAL SYSTEM SERVICES 4.8% 01-04-26	USD	1 654 000	1 629 912,25	2,99
TRANSDIGM 6.375% 15-06-26	USD	2 006 000	1 954 180,01	3,58
TRIMBLE 4.75% 01-12-24	USD	1 650 000	1 639 674,67	3,01
VERISK ANALYTICS 4.0% 15-06-25	USD	634 000	617 630,12	1,13
WABTEC 3.2% 15-06-25	USD	1 699 000	1 602 547,77	2,93
WESCO DISTRIBUTION 7.125% 15-06-25	USD	1 922 000	1 952 872,13	3,58
WESTERN DIGITAL 4.75% 15-02-26	USD	1 683 000	1 612 075,57	2,96
ZIMMER BIOMET 3.05% 15-01-26	USD	1 701 000	1 624 545,72	2,98
TOTAL ETATS-UNIS			51 897 141,51	95,16
ROYAUME-UNI				
TRINITY ACQUISITION PLC 4.4% 15-03-26	USD	1 650 000	1 622 148,00	2,97
TOTAL ROYAUME-UNI			1 622 148,00	2,97
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			53 519 289,51	98,13
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			53 519 289,51	98,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en USD

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			38 722,54	0,07
Dettes			-78 004,48	-0,14
Comptes financiers			1 058 733,28	1,94
Actif net			54 538 740,85	100,00

Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 C EUR	EUR		440 375,955	111,12
Action LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2025 D USD	USD		23 869,707	96,80